

Ce livret a été conçu et édité par l'association LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX. Il est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de son contenu, intégrale ou partielle, sans autorisation écrite et préalable du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX est un délit de contrefaçon réprimé par des sanctions civiles et pénales prévues au chapitre V, articles L.335-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



LIVRET D'ACTIVITÉS : LA COMPASSION CHEZ LES ANIMAUX ET ENVERS LES ANIMAUX

à destination des enfants – réponses pages 2 à 6.

1^{ère} ACTIVITÉ :

Que signifie pour toi le mot « compassion » ?

2^{ème} ACTIVITÉ :

As-tu déjà vu un animal souffrir ? Si oui, décris la situation et dis pourquoi tu penses que l'animal souffrait. Est-ce que quelqu'un est intervenu pour le soulager de sa souffrance ? Qu'a-t-il fait ? Y avait-il, selon toi, d'autres solutions ? Lesquelles ?

3^{ème} ACTIVITÉ :

Connais-tu les signes de la souffrance chez un animal ? Si tu ne les connais pas, imagine-les.

4^{ème} ACTIVITÉ :

Tu vois quelqu'un qui maltraite un animal. Que peux-tu faire ?

5^{ème} ACTIVITÉ :

Plusieurs situations se présentent où un animal souffre. Dis celles que tu imagines punies par la loi et celles qui ne le sont pas.

- Un poisson rouge est offert en cadeau lors d'une fête foraine.
- Un poisson rouge est depuis plus d'un an, dans un bocal rond.
- Un chien est sur un balcon, sans abri pour le protéger de la pluie ou du soleil.
- Un chien est sur un balcon toute la journée. Il a une niche pour s'abriter.
- Un voisin hurle sur son chien et on devine qu'il lui donne des coups.
- Un animal est abandonné sur une route.
- Un animal est dans une voiture en plein soleil.
- Un chien est toute la journée dans un jardin. Personne ne le promène dehors.
- Un chien est attaché à une niche dehors, avec une chaîne courte de moins d'un mètre.
- Des vaches et des chevaux sont dehors pendant la canicule, sans abri et sans arbre pour s'abriter à l'ombre, a priori sans eau également.

RÉPONSES

1^{ère} ACTIVITÉ : RÉPONSE

Le mot « compassion » vient du latin « cum patior » : « je souffre avec ». La compassion est une vertu par laquelle un individu est porté à percevoir ou à ressentir la souffrance d'autrui en même temps qu'il est poussé, par amour, à y remédier.

2^{ème} ACTIVITÉ : RÉPONSE

Voici un exemple :

Un jour j'ai constaté que ma chienne respirait très vite et qu'elle avait du mal à bouger. Elle ne paraissait pas du tout en forme. Elle boitait. En l'emmenant chez le vétérinaire j'ai découvert qu'elle avait été empoisonnée, vraisemblablement avec de la viande dans laquelle on avait mis de « la mort aux rats ». On lui a fait une transfusion sanguine pour essayer de la sauver. Malheureusement, son état s'était déjà trop dégradé et le vétérinaire n'a pas pu la sauver. J'étais terriblement triste car j'aimais ma chienne que je considérais comme un être extraordinaire.

3^{ème} ACTIVITÉ : RÉPONSE

- **Signes physiques :**

Si l'animal hurle, c'est le signe d'une douleur aiguë, un retournement d'estomac, par exemple, chez un gros chien. C'est une urgence absolue. Il faut que les adultes présents fassent très vite pour trouver un vétérinaire qui l'opère. Le chien doit être transporté dans une couverture. Même en faisant très vite, il arrive que des chiens meurent dans la demi-heure. Des hurlements peuvent aussi indiquer des nerfs pincés au niveau des vertèbres, des fractures, etc.

D'autres signes physiques indiquent une maladie ou un problème grave chez l'animal : Une respiration difficile ou rapide - le gonflement de la gorge (allergie à une pique d'insecte - urgence) - des urines très colorées : orange, rosées, rouges ou marron (cystite, piroplasmose) - des vomissements et des diarrhées (empoisonnement, gastro-entérite, corps étranger) - pipi tout le temps (calculs). Il ne mange plus (dents/gencives). Il émet des couinements (épi végétal dans l'oreille). Il boite. Il bave. Il est maigre, son pelage est absent par endroits, etc.

- **Signes comportementaux :**

L'animal est sur la défensive. Il n'accepte pas d'être touché/manipulé. Il a le regard triste. Il est prostré, ne bouge plus. Il reste couché dans son panier, grogne, ne mange plus ou ne boit plus, etc.

Dans toutes ces situations, une consultation chez un vétérinaire est impérative.

Quand un animal souffre, on ne l'approche pas, on ne le touche pas. On appelle un adulte pour qu'il le conduise chez un vétérinaire (risque de morsure, risque d'aggraver la souffrance de l'animal, etc.)

4^{ème} ACTIVITÉ : RÉPONSE

Le mieux est toujours la coopération avec un adulte. Tu peux lui apporter les renseignements qui figurent sur ce livret ou mieux : les informations qui figurent dans le guide pratique qui correspond à la compassion entre et envers les animaux (réglementations, associations de protection animale qui interviennent en cas de mauvais traitements et actes de cruauté sur les animaux, etc.)

Lorsqu'il y a urgence à intervenir pour un animal, le mieux est de demander à un adulte d'appeler très rapidement la police, au 17.

Les animaux blessés ou en grande souffrance se transportent dans une couverture.

5^{ème} ACTIVITÉ : RÉPONSE

- **Un poisson rouge est donné en cadeau lors d'une fête foraine.**

Il est strictement interdit de remettre un animal vivant, poisson rouge en particulier, lors d'une fête foraine ou autre, sur un stand.

Comment réagir ? En prévenant la police municipale, via la mairie, pour qu'elle intervienne.

Ce livret a été conçu et édité par l'association LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX. Il est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de son contenu, intégrale ou partielle, sans autorisation écrite et préalable du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX est un délit de contrefaçon réprimé par des sanctions civiles et pénales prévues au chapitre V, articles L.335-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article L214-4 du Code rural et de la pêche maritime : « L'attribution en lot ou en prime de tout animal vivant, dans le cadre de fêtes, foires, manifestations sportives, folkloriques et locales traditionnelles, concours et manifestations à caractère agricole, est interdite ».

- **Un poisson rouge est depuis plus d'un an dans un bocal rond.**

Dans certains pays comme l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et les Pays Bas, l'utilisation d'un bocal rond pour les poissons rouges est interdite. Malheureusement en France elle ne l'est pas. Le changement peut venir de toi pour empêcher cette souffrance aux poissons rouges : n'en adopte pas ou bien place le/les dans un grand aquarium rectangulaire !

- **Un chien est sur un balcon, sans abri pour le protéger de la pluie ou du soleil.**

Si le chien n'a aucun moyen de se protéger de la pluie et du soleil, les autorités peuvent intervenir : police, gendarmerie, services vétérinaires de la préfecture, associations de protection animale. Il s'agit d'un mauvais traitement avéré.

Si le chien a un abri même s'il est très souvent sur le balcon, on ne peut intervenir.

Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux : « La réglementation prévoit qu'un espace suffisant et un abri contre les intempéries doivent être prévus pour l'animal, par exemple pour les chiens laissés sur les balcons d'appartement ou dans des jardins ».

Article R654-1 du Code pénal : « Le propriétaire d'un animal qui ne respecte pas ces obligations est puni de **750 € d'amende** ».

- **Un chien est sur un balcon toute la journée. Il a une niche pour s'abriter.**

Aucune réglementation ne l'interdit dès lors que le chien est protégé des intempéries (soleil et pluie). Mais la vie de ce chien est pénible pour lui dans la mesure où un chien a besoin du contact humain pratiquement tout le temps. Peut-être un adulte que tu connais pourrait-il convaincre ses maîtres de sortir le chien pour rompre son ennui.

- **Un voisin crie sur son chien et le chien hurle. On devine qu'il lui donne des coups.**

La situation est grave pour le chien. Il y a urgence à contacter la police en faisant le 17 sur le téléphone.

Dans certains cas, une association de protection animale peut aussi intervenir lorsqu'un inspecteur assermenté est proche.

Ce livret a été conçu et édité par l'association LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX. Il est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de son contenu, intégrale ou partielle, sans autorisation écrite et préalable du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX est un délit de contrefaçon réprimé par des sanctions civiles et pénales prévues au chapitre V, articles L.335-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 521-1 du Code pénal : « La personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, peut être puni de : **2 ans de prison et 30 000 € d'amende** ». Le juge peut prononcer, à titre complémentaire, l'interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal pour la personne coupable. En cas de condamnation du propriétaire ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une association de protection animale. Celle-ci pourra en disposer librement ».

- **Un animal est abandonné sur une route (l'abandon est considéré comme un acte de cruauté).**

La situation est dangereuse pour le chien car il peut se faire renverser par une voiture, mais elle est également dangereuse pour les personnes car le chien peut causer un grave accident de voiture. Le mieux est d'appeler Police Secours au 17.

Même article et sanction que ci-dessus.

Un animal abandonné n'a pratiquement aucune chance de survivre. C'est une des pires souffrances qui soit parce qu'elle est physique (faim, soif, beaucoup d'accidents) et morale en même temps (détresse de perdre sa famille d'adoption).

- **Un animal est dans une voiture en plein soleil.**

Dans une voiture en plein soleil, la température peut atteindre 80°C (l'eau bout à 100° !). Les chiens supportent mal la chaleur et beaucoup en meurent. Là aussi il y a urgence à agir vite et à appeler le 17 (la police). La police ne doit pas refuser de se déplacer.

L'article 20 de la loi du 6 janvier 1999 (codifié sous l'article 214-23 du Code rural) permet de faire procéder à l'ouverture du véhicule stationné en plein soleil lorsqu'un animal est en danger, en présence d'un gendarme ou d'un policier. Le mieux est que les pompiers acceptent de le faire, en coordination avec la police.

Si jamais ils n'arrivent pas assez vite et que l'animal est très mal en point, une personne présente peut briser la vitre. Elle n'est pas pénalement responsable.

Article 122-7 du Nouveau Code de procédure pénale : « n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien ».

Il est important néanmoins de prendre des photos et une vidéo pour prouver l'urgence de la situation en cas de déclenchement de procédure du propriétaire de la voiture. Aussitôt sorti de la voiture, le chien doit être mis à l'ombre, avec un linge mouillé sur lui et abreuvé.

Pour compléter :

Ce livret a été conçu et édité par l'association LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX. Il est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de son contenu, intégrale ou partielle, sans autorisation écrite et préalable du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX est un délit de contrefaçon réprimé par des sanctions civiles et pénales prévues au chapitre V, articles L.335-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux : « Aucun animal ne doit être enfermé dans le coffre d'une voiture sans qu'un système approprié n'assure une aération efficace, aussi bien à l'arrêt qu'en marche. Lorsque l'animal demeure à l'intérieur d'un véhicule en stationnement prolongé, toutes dispositions doivent être prises pour que l'animal ait assez d'air pour ne pas être incommodé. Par temps de chaleur ou de soleil, le véhicule doit être immobilisé dans un endroit ombragé ».

Article R654-1 du Code pénal : « Le propriétaire d'un animal qui ne respecte pas ces obligations est puni de **750 € d'amende** ».

- **Un chien est toute la journée dans un jardin. Personne ne le promène dehors.**

Beaucoup de chiens sont dans cette situation malheureusement. Si les maîtres promènent souvent le chien, c'est moins grave que s'ils ne le promènent jamais. Cela existe et pourtant aucune réglementation ne le réprime.

- **Un chien est attaché avec une chaîne courte, de moins d'un mètre, à une niche dehors.**

Comme l'indique la réglementation ci-dessous, le propriétaire d'un chien attaché avec moins d'un mètre de chaîne est en défaut.

Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux : « Un animal tenu attaché (chien de garde notamment) doit porter un collier et une chaîne proportionnés à sa taille et à sa force (la chaîne d'attache ne pouvant faire office de collier), qui ne soit pas trop lourd et qui n'entrave pas ses mouvements. La chaîne doit : assurer la sécurité de l'attache pour les visiteurs éventuels, coulisser sur un câble horizontal ou être fixée selon un dispositif empêchant l'enroulement ou l'immobilisation de l'animal, être d'une longueur minimale de 2,5 mètres pour une chaîne coulissante ou de 3 mètres pour les chaînes insérées à tout autre dispositif d'attache. Attention : le collier de force ou étrangleur est interdit ».

Article R654-1 du Code pénal : « Le propriétaire d'un animal qui ne respecte pas ces obligations est puni de **750 € d'amende** ».

Ce type de cas peut être signalé à la police municipale ou aux Services vétérinaires de la préfecture DDPP.

- **Des vaches et des chevaux sont dehors pendant la canicule, sans abri, sans arbre pour se réfugier à l'ombre et sans eau.**

Les vaches et les chevaux s'adaptent à une température allant jusqu'à seulement 20°C. Une vache et un cheval qui ont trop chaud halètent ; de plus le cheval va transpirer abondamment. Dans tous les cas un abri est indispensable pour qu'ils puissent se protéger du soleil. Ils doivent aussi toujours disposer d'eau renouvelée.

Ce livret a été conçu et édité par l'association LE MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX. Il est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de son contenu, intégrale ou partielle, sans autorisation écrite et préalable du MOUVEMENT POUR LES ANIMAUX est un délit de contrefaçon réprimé par des sanctions civiles et pénales prévues au chapitre V, articles L.335-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article R214-18 du Code rural - Protection contre les intempéries : « Il est interdit de garder en plein air des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et des équidés lorsqu'il n'existe pas de dispositifs et d'installations destinés à éviter les souffrances qui pourraient résulter des variations climatiques ».

Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux (Annexe I, Chapitre I, Article 2 - Protection contre les intempéries) : « Les animaux non gardés dans des bâtiments doivent, dans la mesure où cela est nécessaire et possible, être protégés contre les intempéries et les prédateurs. Toutes les mesures doivent être prises pour minimiser les risques d'atteinte à leur santé ».

Fondations et associations de protection animale ayant des inspecteurs pour résoudre les cas de mauvais traitements ou actes de cruauté sur les animaux :

Liste extraite du site de l'association ANIMAL CROSS : <https://www.animal-cross.org/document/sos-maltraitance/>

Tous les conseils pour venir en aide aux animaux en détresse :

www.maltraitance-animale.fr

RÉCAPITULATIF DES SÉQUENCES DU FILM SUR LA COMPASSION CHEZ LES ANIMAUX

1/ Des Anes pleurent un autre âne mort. L'équipe du refuge pour ânes « Stichting de Ezelshoeve » à Baarle-Nassau, aux Pays-Bas, a dû se résoudre à euthanasier Bram, l'un des pensionnaires de la ferme, à cause de graves problèmes de santé aux poumons et aux sabots. Tandis que le pauvre animal gisait sur une bâche, d'autres ânes se sont approchés de lui en pleurant la mort de leur ami.

2/ Des chevaux viennent aux côtés d'une vache presque morte et essaient de la bouger.

3/ Un chat masse un de ses congénères vraisemblablement mort pour le faire revenir à la vie.

4/ Un chien arrose des poissons agonisants. Cette scène a été filmée en Thaïlande, dans la province de Phetchaburi. Elle montre un chien en train d'arroser des poissons à l'agonie qui viennent d'être pêchés.

5/ Dans un zoo américain un Orang-outan sauve la vie d'un oisillon qui était en train de se noyer.

6/ Un oiseau vient au secours d'un autre. La scène se passe dans ce qui semble être un hall d'immeuble, en Arabie Saoudite. Un petit moineau s'est visiblement assommé en heurtant une vitre

de plein fouet. Mais un autre moineau est bien décidé à ne pas laisser tomber son ami. Pendant plusieurs minutes, il va lui donner des coups d'aile et des coups de bec sous l'œil amusé d'un passant qui filme la scène. Et finalement, alors qu'il semble carrément lui faire du bouche-à-bouche - ou plutôt du bec-à-bec - le malheureux reprend petit à petit conscience et finit par s'envoler, rapidement suivi par son sauveur !

7/ Un ours sauve un oiseau qui se noie. Dans un zoo hongrois, cet ours n'était pas vraiment affamé et a préféré endosser le costume de héros. Il a décidé de sauver une corneille de la noyade alors que celle-ci était tombée dans l'étendue d'eau de son enclos. Cet ours brun de Syrie, après l'avoir observé quelques secondes, a tendu une patte à l'oiseau. Tentant de le saisir un peu maladroitement dans ses pattes, il a fini par l'attraper avec ses mâchoires afin de le tirer de l'eau par l'aile. Malgré leur réputation de prédateur, la plupart des ours bruns se nourrissent surtout de matières végétales, d'où la préférence de celui-ci pour une pomme plutôt que pour une corneille mouillée. (Maxisciences .com)

8/ Un macaque sauve un autre singe électrocuté. Dans la gare ferroviaire de Kanpur, dans le nord de l'Inde, un singe a sauvé la vie d'un de ses congénères. La scène s'est déroulée au milieu des rails, après que la victime ait touché un câble électrique et chuté sur les voies, électrocutée. Un singe est venu à son secours, tentant de l'extirper des rails et la secouant pour la réanimer. Pendant plus d'une minute, l'animal inconscient paraît mort et ne réagit pas aux secousses ni aux morsures de son camarade. Dans une ultime tentative, le singe-sauveteur jette l'animal dans une gouttière. Au contact de l'eau, le singe inanimé reprend ses esprits.

9/ Un chien sauve un oiseau qui se noie. En se promenant près d'un lac, un chien accompagné de son maître, aperçoit au loin un bébé oiseau qui se noie. Il se précipite alors dans l'eau pour le sauver à temps d'une mort certaine.

10/ Une gazelle est sauvée par un hippopotame.

11/ Une lionne sauve un bébé gnou. C'est à deux pas de leur hébergement qu'un groupe de touristes a pu filmer une scène aussi rare qu'insolite dans la savane africaine. Tout commence lorsqu'un lion prend en chasse un bébé gnou égaré... puis se ravise et l'épargne. Attiré par les cris du petit, un autre lion tente de l'attaquer à son tour. Le premier prend alors la défense de la proie qu'il convoitait lui-même l'instant d'avant. S'est-il finalement pris de tendresse pour le pauvre orphelin ? Il s'agit en fait d'un cas d'adoption inter-espèces. (Sciencesetavenir.com)

12/ Un gorille protège un enfant tombé dans son enclos au zoo. En Angleterre, un petit garçon de 5 ans est tombé dans la fosse aux gorilles et c'est l'un d'entre eux qui va le protéger et prendre soin de lui en attendant les secours.

Ce livret est perfectible et toutes les suggestions constructives sont les bienvenues.